



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E85772

VALABLE JUSQU'AU 02/05/2024

ÉDITÉ LE 10/10/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/11/2007

Forme juridique : SARL

Capital : 50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VILLEFRANCHE TARARE

Siret : 500 982 541 00012

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 800960900128

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 144512826

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 144512826

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2022

Raison sociale : DARPHIN

54 RUE ANTOINE JOLIVET
69470 COURS LA VILLE

Téléphone : 04 74 64 41 78

Portable :

Site Internet :

E-mail : sarl-darphin@orange.fr

Responsabilité légale :

DARPHIN THIERRY GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Fax :

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	03/05/2022
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	29/03/2022
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	29/03/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	29/03/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LYON
16 RUE DES BROSSES
BATIMENT A
1ER ETAGE
69100 VILLEURBANNE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.